



Compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2022

Le Conseil Municipal d'Isturits s'est réuni le 02 avril 2022 sous la présidence de M. Frédéric Camou, le Maire.

Présents : CAMOU Frédéric, HARAN Gilles, LEGARTO Virginie, DURRUTY André, MIMIAGUE Éric, BARNECHE Gérard, CARCELLER José Maria, DONAPETRY Sylvain, ETCHEGOYEN Nathalie, GOURGUES Myriam, LACROIX Ludovic, LE LOREC Nickie, LOHIAGUE Monique, MALE-DIT-CAZOT Karine.

Excusée : ROCHAIS Manon

Secrétaire : MIMIAGUE Éric

01- Imputation comptable des dépenses « Fêtes et cérémonies » - compte 6232 – Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'imputation comptable « fêtes et cérémonies » - compte 6232.

02- Vote des taux d'impositions 2022 :

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022 :

Taxes foncières bâties : 21,62%

Taxes foncières non bâties : 39,39%.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux d'impositions.

03- Affectation de résultat – Commune

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2021 du budget principal de la commune.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021, soit un excédent de 293 639,86 €, au budget prévisionnel 2022, de la façon suivante :

Compte 1068	140 000,00 €
Compte 001	28 715,44 €
Compte 002	124 924,42 €
TOTAL	293 639,86 €

Le Conseil Municipal a approuvé cette affectation du résultat.

04- Budget Primitif 2022 – Commune

Il a été proposé le budget primitif 2022 de la Commune :

Dépenses/recettes de fonctionnement (équilibrées) : 657 300,42 €

Dépenses/recettes d'investissement (équilibrées) : 249 888,00 €

La proposition de budget primitif 2022 de la Commune (section fonctionnement et section investissement) a été votée à l'unanimité.

05- Affectation de résultat - Centre de loisirs Arberoan Alaiki

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2021 du budget du Centre de Loisirs.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021, soit un excédent de fonctionnement de 0,01 €, au budget prévisionnel 2022, en recette de la section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal a approuvé cette affectation du résultat.

06- Budget Primitif 2022 - Centre de loisirs Arberoan Alaiki

Il a été proposé le budget primitif 2022 du Centre de Loisirs Arberoan Alaiki :

Dépenses/Recettes de fonctionnement (équilibrées) : 157 977,01 €

La proposition de budget primitif 2022 du Centre de Loisirs Arberoan Alaiki (section fonctionnement) a été votée à l'unanimité.

07- Affectation de résultat - Domaine funéraire

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'affectation des résultats de l'année 2021 du budget annexe Domaine funéraire.

Recettes de fonctionnement	0 €
Dépenses de fonctionnement	- 6 652,85 €
Résultat de fonctionnement (déficit)	- 6 652,85 €

Il est proposé d'affecter ce déficit de fonctionnement en dépense de fonctionnement au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal a approuvé cette affectation du résultat.

08- Budget Primitif 2022 - Domaine funéraire

Il a été proposé le budget primitif 2022 du Domaine funéraire :

Dépenses/recettes de fonctionnement (équilibrées) : 13 305,70 €

Dépenses/recettes d'investissement (équilibrées) : 6 652,85 €

La proposition de budget primitif 2022 du Domaine funéraire (section fonctionnement et section investissement) a été votée à l'unanimité.

09- Affectation de résultat – Lotissement Hirixka

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2021 du budget annexe du Lotissement Hirixka.

Il est proposé d'affecter le déficit de fonctionnement de 919,45 € et le déficit d'investissement 2021 de 1 764,90 € + déficit d'investissement reporté de 2020 de 29 869,86 € de la façon suivante :

Compte 001	- 31 634,76 €
Compte 002	- 919,45 €
TOTAL	- 32 554,21 €

Le Conseil Municipal a approuvé cette affectation du résultat.

10- Budget Primitif 2022 – Lotissement Hirixka

Il a été proposé le budget primitif 2022 du Lotissement Hirixka :

Dépenses/recettes de fonctionnement (équilibrées) : 117 156,78 €

Dépenses/recettes d'investissement (équilibrées) : 98 522,54 €

Le Conseil Municipal a voté à 10 voix pour et 4 abstentions le budget primitif du Lotissement Hirixka (section fonctionnement et section investissement).

11- Convention Plan d'Accompagnement Euskaraz Josta 2022-2023

La Commune d'Isturits et la CAPB s'engage à :

- Organiser progressivement le service du centre de loisirs afin de mettre en œuvre l'accueil linguistique sur le modèle ERDIZKA,
- Participer au financement du plan d'accompagnement, à hauteur de la moitié du coût de l'ensemble des opérations,
- Signer la convention pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2023.

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la convention relative au plan d'accompagnement EUSKARAZ JOSTA 2022-2023.

12- Convention de financement sur la participation aux travaux d'équipement de collecte des déchets

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des collectes, une convention de financement sur les équipements de collectes est nécessaire avec la CAPB pour fixer les modalités de prise en charge des dépenses liées à l'installation des colonnes semi-enterrées.

La Commune souhaitant bénéficier d'équipements de collecte différents des préconisations de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le montant des équipements à facturer à la Commune s'élève à 8.223,00 €.

13- Création de trois emplois non permanents d'adjoints d'animation pour le Centre de loisirs Arberoa Alaiki

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de 3 postes d'adjoints d'animation pour les vacances scolaires de Printemps du 17 au 29 avril 2022.

14- Accueil de stagiaires au sein du Centre de loisirs Arberoa Alaiki

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accueil de 2 stagiaires pour les vacances scolaires de Printemps du 17 au 29 avril 2022.

15- Questions diverses

- Organisation du planning de présence pour les élections présidentielles
- Participation du Conseil municipal à la Korrika le 09 avril 2022
- Préparation de la visite du Sous-Préfet du 21 avril 2022
- Préparation en vue de la réunion publique du 22 avril 2022